

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 436

présenté par
M. Hetzel et M. Tian

ARTICLE 11

Après le mot :

« pris »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« en concertation avec le conseil régional et le conseil économique, social et environnemental régional et recueil de leurs avis. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les C.E.S.E.R méritent d'être sollicités.